

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS.

Annances... 20 c. la ligne.
Réclamations... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIER.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIER.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr.
Six mois... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 20 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — À l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Juin 1877.

STATIONS.	6		8		10		12		14		16		18		20		22		24		26		28		30		32		34		36		38		40		42		44		46		48		50		52		54		56		58		60		62		64		66		68		70		72		74		76		78		80		82		84		86		88		90		92		94		96		98		100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
ORLEANS Dep.	12	56	1	21	2	12	2	48																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						</

Considérant que le ministère formé le 17 mai par le président de la République et présidé par le duc de Broglie, a été appelé aux affaires contrairement à la loi des majorités, qui est la règle des gouvernements parlementaires ;

Qu'il s'est dérobé, dès son entrée aux affaires, à toute explication devant les représentants du pays ;

Qu'il a bouleversé l'administration afin de peser sur le suffrage universel par tous les moyens dont il pourrait disposer ;

Qu'il ne représente qu'une coalition des partis monarchiques, coalition conduite par les inspirations du parti clérical ;

Que c'est ainsi que, depuis le 17 mai, il a laissé impuies les attaques dirigées contre la représentation nationale et les excitations à la violation de la loi ;

Qu'à tous ces titres, il est un danger pour l'ordre et pour la paix, en même temps qu'une cause de trouble pour les affaires et les intérêts ;

Déclare que le ministère n'a pas la confiance de la nation.

Et passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour des gauches a été adopté par 363 voix contre 158.

Parmi les députés qui ont signé l'ordre du jour, nous devons citer tous les députés de Seine-et-Oise, excepté M. Rendu, dont les opinions bonapartistes sont bien connues.

Au Sénat, une commission a été chargée d'examiner la demande de dissolution formulée par le Président de la République. Six commissaires se sont montrés favorables à la dissolution, trois lui sont opposés.

Dans les bureaux, les droites ont réuni 139 voix pour la dissolution, et les gauches 129 contre.

Aussitôt, le duc de Broglie a demandé l'urgence pour la discussion publique. M. Tolain a combattu cette demande et a protesté contre l'intention qu'avait le Gouvernement d'étouffer la discussion. L'urgence a été votée. M. Le Royer a demandé le renvoi au lendemain de la discussion.

Le renvoi a été prononcé, et, au moment où nous écrivons, le duc de Broglie doit défendre la demande de dissolution qui, ensuite, sera attaquée par MM. Victor Hugo, Jules Favre, Jules Simon, Béranger, Le Royer, Bertauld et Laboulaye.

Comme nous l'avons dit dans notre dernier bulletin, les légitimistes voteront sans doute la dissolution. Cependant le plus autorisé de leurs journaux, *« l'Union »*, leur déclare encore aujourd'hui que *« dans les conditions actuelles, la dissolution est une aventure. »* Faire appel à la France sans savoir ce qu'on lui demande, ajoute *« l'Union »*, ou sans oser le lui dire, c'est vouloir s'exposer à être vaincu.

Néanmoins, les légitimistes voteront ; leur destinée n'est-elle pas d'être toujours dupes ou complices.

Bulletin de la guerre.

Nous avons annoncé que le prince Milan avait dû aller rendre visite à l'empereur de Russie à Ploesti ; deux fois le tsar avait fait répondre négativement aux ouvertures relatives à ce voyage.

La Russie ne désire pas voir la Serbie entrer dans la lutte, et pour deux raisons : une action de la part de la principauté aurait pour résultat d'amener un refroidissement entre l'Autriche-Hongrie et la Russie, et probablement la guerre entre les deux empires. Puis, le cabinet de Saint-Petersbourg n'a pas pardonné au prince Milan de s'être laissé entraîner à la guerre l'année dernière par le parti omladiste ou révolutionnaire. La Serbie restera neutre, à moins que le parti de l'action ne l'emporte, et que la dynastie des Obrenowitch soit remplacée.

Les troupes russes se sont, comme nous l'avons dit, campées sous les murs de Kars, où des combats d'artillerie ont eu lieu ; mais la place résiste toujours avec énergie. Le 13 juin, la garnison de Kars a fait une sortie contre une colonne russe commandée par le général Heimann ; d'après les dépêches russes, les bataillons turcs auraient été contraints de battre en retraite.

Mehemet-Ali-Pacha, à la tête de vingt-huit bataillons, a engagé la lutte contre les Monténégrins, près de la rivière Julonka ; si l'on en croit les télégrammes de Raguse, les Turcs auraient essuyé un échec, et auraient été chassés du territoire monténégrin.

— Or, ajouta le docteur, si vous continuez l'existence que vous menez, si vous ne prenez pas en toute hâte une profession plus conforme à la délicatesse de votre organisation, vous serez au lit dans six mois...

— Hélas ! monsieur, que faut-il faire alors ?

— Quelque chose de bien simple, mon enfant, dit M^{me} Elburne, mettre aujourd'hui à exécution le projet que vous ne pourriez accomplir que dans trois ou quatre ans au plus tôt. Entrez sur-le-champ en apprentissage.

— Hélas ! madame, et comment ?

— Voilà ce que nous vous offrons. Nous vous placerons dans une maison de lingerie ; vous y entrerez au pair, c'est-à-dire que vous y serez logée et nourrie. Dans six mois, vous gagnerez pour votre entretien.

— D'ici-là, ma mère se chargera de vous...

Lise fit un mouvement et son frais visage se couvrit d'une subite rougeur...

— Voyons, mon enfant, ajouta M^{me} Elburne, en prenant affectueusement la main de la jeune fille, cela vous convient-il ? Pas de faux orgueil ; il y a une certaine dignité à accepter un bienfait offert de bon cœur, et sans arrière pensée...

Lise était trop émue pour répondre. Ses beaux yeux se mouillaient de douces larmes. Enfin, dominant son émotion, d'une voix étranglée par les sanglots elle bégaya ces mots :

— J'accepte, madame, j'accepte... et que Dieu vous récompense ; et vous, monsieur... que le ciel...

La pauvre enfant ne put achever. Elle s'était laissée glisser aux genoux de M^{me} Elburne, dont elle baisa les mains avec effusion...

Les troupes égyptiennes sont parties de Constantinople pour Varna, d'où elles se rendront sur le Danube.

La chambre des députés ottomans a voté une réduction de 300,000 livres turques sur les divers budgets ministériels.

— Le *Journal des Débats* fait cette remarque : « Le Gouvernement assure qu'il veut maintenir la République avec le parti conservateur. Mais si cela était vrai, pouvait être vrai, est-ce que nous ne serions pas avec lui ? »

— Après avoir constaté que personne ne s'attendait à la demande de dissolution et que « nous sommes sous le régime des surprises », le *Journal des Débats* exprime en ces termes son opinion sur le discours de M. Gambetta : « M. Gambetta n'a fait autre chose que de reproduire avec une verve éloquentes tous les arguments que la presse conservatrice et républicaine a développés depuis un mois. D'où sortent donc les députés de la droite ? On aurait cru que tout cela était nouveau pour eux. En juger par l'impertinence de leur colère. Les bonapartistes se contentaient si peu, leur inconvenance était telle, que M. Rouher, qui est après tout un vieux parlementaire, en a été indigné et a protesté contre les emportements de ses amis. Pendant près de trois heures, M. Gambetta a résisté à la fatigue matérielle et morale des interruptions qu'on lui infligeait. Il s'est trouvé mal, dit-on, en descendant de la tribune, mais il avait dit tout ce qu'il fallait dire, et son discours est une excellente préface aux élections qu'on nous prépare. Les républicains les plus modérés n'ont rien à y reprendre. Sur ce terrain qui est celui de la dignité nationale et des droits des assemblées délibérantes, nous pouvons tous nous y rencontrer et nous nous y rencontrerons tous les jours plus nombreux. Nous sommes 363, a dit M. Gambetta ; nous reviendrons 400. »

Dernière nouvelle.

Versailles, 22 juin, 7 h. du soir.

Le Ministre de l'Intérieur aux Préfets et Sous-Préfets :

Résultat du scrutin.

Votants.....	280
Majorité absolue..	141
Pour la dissolution.....	450
Contre.....	430

Nécrologie.

EDMOND ADAM. — PIERRE LEFRANC.

Le parti républicain n'est pas heureux au Sénat. Voici deux sénateurs morts à quelques jours de distance. Ce sont MM. Pierre Lefranc et Edmond Adam.

M. Adam était né en 1816. Il fit au collège de Rouen ses études classiques et vint à Paris suivre les cours de l'Ecole de droit. Mais il ne poursuivit pas la carrière du barreau et débuta dans la presse départementale comme rédacteur du *Précurseur d'Angers*, organe d'opposition démocratique. Il collabora assidûment au *National* jusqu'en 1848.

Sous la République de février, il fut nommé adjoint au maire de Paris et ensuite secrétaire général de la préfecture de la Seine. Plus tard il fut compris parmi les 40 membres désignés par l'Assemblée constituante pour former le Conseil d'Etat.

Après le 2 décembre, M. Adam se tint à l'écart de la politique. A la création du Comptoir d'escompte en 1853, il fut choisi comme secrétaire général.

La Révolution du 4 septembre le rendit à la politique militante. Le 12 octobre 1870, le gouvernement de la Défense nationale lui confia le poste de préfet de police. Après l'affaire du 31 octobre, il se démit de ses fonctions.

Elu député de la Seine aux élections de février 1874, M. Edmond Adam devint bientôt l'un des chefs principaux des groupes de gauche. Ses collègues le nommèrent sénateur inamovible.

M. Edmond Adam était le tuteur des enfants de M. Henri Rochefort.

Sa mort est un deuil pour le parti républicain.

M. Pierre Lefranc était né à Montmirey-la-Ville (Jura), en 1815. Il avait débuté à Paris dans le journalisme. Vers la fin du règne de Louis-Philippe, M. Lefranc fonda dans les Pyrénées-Orientales un journal d'opposition intitulé *« l'Indépendant »*. Il devint député à la Constituante et fut élu dans sa carrière parlementaire les principes qu'il avait soutenus dans la presse.

Aux élections du 8 février 1874, M. Pierre Lefranc

— C'est bien, mon enfant... tout est dit, relevons...

Quand Lise se trouva seule dans son humble demeure, son premier soin fut de remercier la Providence du bonheur qu'elle lui envoyait si soudainement. Sa chaste prière terminée, elle se mit au lit, non pour dormir, mais pour songer à ce qui lui arrivait...

Le matin, Chiffonnette la jolie s'aperçut qu'elle avait son protecteur... Cette découverte lui causa d'abord de l'effroi, puis elle se rassura bientôt, car son amour était de ceux que Dieu approuve... et enfin elle se trouva heureuse de cette affection qui tenait à la fois de la reconnaissance et de l'amour fraternel.

Qui oserait la blâmer, la pauvre déshéritée ? En pouvait-il être autrement ? Son cœur n'avait-il pas été préparé à l'amour subit et profond par la souffrance et l'isolement ? Jusque-là repoussée, en butte aux mauvais traitements, obligée de vivre en contact avec des êtres dépravés, mise par sa profession infime comme au ban de la société, condamnée pour longtemps encore à cette vie d'abjection et de fatigues funestes, elle se trouvait tout à coup traitée honorablement, respectueusement ; sortie, comme par miracle, de la situation honteuse où le sort l'avait jetée, elle voyait se réaliser ses plus ardens desirs ; une affection toute protectrice et toute désintéressée lui était offerte, et tous ces biens, tous ces trésors, toutes ces surprises qui plongeaient son âme, disposée à aimer, dans des enchantements inexprimables, elle les devait à un homme jeune, beau, distingué, à l'âme généreuse.

Comment n'être pas touchée, comment rester insen-

sible, comment ne pas aimer enfin celui de par qui arrivaient tous ces bonheurs inespérés ?

Avait-elle une espérance ? Réfléchissait-elle aux conséquences possibles de cet amour ? Non, elle aimait, sans se demander où la mènerait cet amour innocent.

Elle ne songea qu'à une chose, à dissimuler, à cacher au fond de son cœur cet amour déjà fort, quoique naissant à peine. Et la chose lui semblait cependant d'autant plus possible, qu'elle s'attendait à n'avoir que de lointaines et rares relations avec sir Elburne et sa mère.

En effet, il était probable qu'une fois la jeune fille casée, cette intimité d'une heure cesserait ; d'ailleurs, sir Elburne n'était que de passage à Paris : on le lui avait dit ; il n'y avait donc pas à se préoccuper des dangers de l'avenir.

Raison propose, amour dispose ; cette vérité, qu'un proverbe ne consacre, mais que les faits se chargent de démontrer chaque jour, devait encore se manifester et prouver que les projets du cœur humain sont écrits sur le sable. Vienne un coup de vent, et projets et résolutions disparaissent.

Quoi qu'il en fût être de cette passion à son aurore, Lise s'endormit heureuse et les songes les plus rians bercèrent son sommeil.

Il n'en fut pas ainsi pour tous les hôtes de la maison de la jolie chiffonnette, et pendant que la jeune fille rêvait à sir Elburne et que les anges du sommeil lui envoyaient l'illusion enivrante d'un amour partagé, le démon de la jalousie agitait le cœur d'un homme qui avait conçu pour Lise une passion ardente. Cet homme, nous allons le présenter au lecteur.

(La suite au prochain numéro).

E. DE LYDEN.

Le Maire de la ville d'Etampes, chevalier de la Légion-d'Honneur, informe ses administrés que, sur la demande présentée par la ville d'Etampes à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire une prise d'eau dans la rivière de Juineau pour établir une distribution d'eau dans la ville, Monsieur le Préfet du département de Seine-et-Oise, par arrêté du 14 juin 1877, a prescrit notamment que, pendant vingt jours, du 1^{er} au 20 juillet, la demande en question et les pièces jointes seront déposées au secrétariat de la Mairie, ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées, et que, pendant le même délai, l'arrêté en question restera affiché dans la commune d'Etampes, tant à la porte principale de l'église Notre-Dame qu'à celle de la Mairie, et qu'il sera publié, en outre, à son de caisse.

Etampes, le 21 Juin 1877.

Le Maire,

AL. BRUNARD.

MM. les Membres de la Société d'Horticulture de l'arrondissement d'Etampes se réuniront le dimanche 1^{er} juillet, à deux heures, dans la salle de la Mairie.

Voici l'ordre du jour :

- 1^{re}. — Lecture du procès-verbal de la séance dernière, laquelle sera faite pendant l'examen des apports.
- 2^e. — Proclamation des membres nouveaux.
- 3^e. — Nomination d'un Membre du Conseil.
- 4^e. — M. le Dr DE LANESSAN, professeur de botanique près l'Ecole de Médecine, développera à cette séance ce sujet aussi vaste qu'intéressant : *Comment vivent les plantes.*
- 5^e. — Correspondance écrite.
- 6^e. — Documents imprimés et expositions annoncées.

M. le Président croit devoir rappeler à Messieurs les Sociétaires qu'en lui adressant par écrit la liste nominale des plantes provenant du Muséum, dont ils pourraient souhaiter des spécimens pris sur les sujets déposés en pépinière au nom de la Société, chez M. Samson, horticulteur à Etampes, ces demandes seront servies si possible, suivant leur ordre d'inscription à l'automne prochain.

Comice agricole de Seine-et-Oise.

Dimanche dernier, 17 juin, l'Exposition annuelle du Comice agricole de Seine-et-Oise a eu lieu à Ws-Marines (arrondissement de Pontoise), sur les terres de M. comte de Kersaint.

L'emplacement, situé au milieu d'une contrée riche et riante, était bien choisi. L'organisation du Concours ne laissait rien à désirer. L'affluence était nombreuse et le temps magnifique.

Après les concours d'instruments aratoires et les courses de chevaux qui ont été très-remarquables, la distribution des prix a eu lieu sous la présidence de M. Emile Pluchet, président du comice, et de M. le Préfet de Seine-et-Oise.

Les rapports qui ont été lus ont donné des détails des plus intéressants sur les progrès de l'agriculture dans notre département, progrès incessants et d'année en année plus considérables.

Le grand prix d'honneur décerné par le Conseil général a été obtenu par M. Théophile Thomassin, pour son exploitation et sa distillerie de Puiseux.

M. Léon Bizoïr, du Mesnil-Aubry, a obtenu la médaille d'or accordée par le Ministre de l'agriculture. M. Roussel, de Géraucourt, la médaille d'or du Conseil général. M. Bernier, du Tremblay, a obtenu la grande médaille d'argent.

Un des incidents les plus touchants de cette cérémonie, dit *« l'Union Libérale »*, a été la distribution des récompenses accordées aux fidèles serviteurs. L'assistance a fait notamment une véritable ovation, à un vieillard, M. Denis, qui, âgé de 79 ans, est depuis 62 ans charretier dans la même ferme de Clercy. Le spectacle de cet excellent homme montant tout trem-

sible, comment ne pas aimer enfin celui de par qui arrivaient tous ces bonheurs inespérés ?

Avait-elle une espérance ? Réfléchissait-elle aux conséquences possibles de cet amour ? Non, elle aimait, sans se demander où la mènerait cet amour innocent.

Elle ne songea qu'à une chose, à dissimuler, à cacher au fond de son cœur cet amour déjà fort, quoique naissant à peine. Et la chose lui semblait cependant d'autant plus possible, qu'elle s'attendait à n'avoir que de lointaines et rares relations avec sir Elburne et sa mère.

En effet, il était probable qu'une fois la jeune fille casée, cette intimité d'une heure cesserait ; d'ailleurs, sir Elburne n'était que de passage à Paris : on le lui avait dit ; il n'y avait donc pas à se préoccuper des dangers de l'avenir.

Raison propose, amour dispose ; cette vérité, qu'un proverbe ne consacre, mais que les faits se chargent de démontrer chaque jour, devait encore se manifester et prouver que les projets du cœur humain sont écrits sur le sable. Vienne un coup de vent, et projets et résolutions disparaissent.

Quoi qu'il en fût être de cette passion à son aurore, Lise s'endormit heureuse et les songes les plus rians bercèrent son sommeil.

Il n'en fut pas ainsi pour tous les hôtes de la maison de la jolie chiffonnette, et pendant que la jeune fille rêvait à sir Elburne et que les anges du sommeil lui envoyaient l'illusion enivrante d'un amour partagé, le démon de la jalousie agitait le cœur d'un homme qui avait conçu pour Lise une passion ardente. Cet homme, nous allons le présenter au lecteur.

(La suite au prochain numéro).

E. DE LYDEN.

blant et les larmes aux yeux sur l'estrade pour recevoir la récompense de ses bons services, a été des plus étonnants.

Après la distribution des prix, a eu lieu le banquet. Au dessert, M. Emile Pluchet, président du Comice, a le premier prononcé une allocution qui s'est terminée par un toast à l'agriculture, à ses dévoués collègues les membres du jury, au digne fermier du domaine sur lequel avait lieu l'Exposition, etc. Ces paroles ont été bien accueillies.

M. le préfet, prenant ensuite la parole, a bu à la prospérité agricole du Comice agricole de Seine-et-Oise.

M. Delpon de Vissec a fait ensuite l'éloge de l'institution du comice qui remonte à 1834, de sa compétence, de son dévouement, du soin qu'il apporte à vulgariser les nouvelles méthodes, à récompenser les vertus, à développer la moralité qui est l'hygiène de l'âme. Il a représenté l'agriculteur comme étant le grand point d'appui, la grande réserve de la société française. Il a terminé en disant : Messieurs les membres du comice, vous avez bien mérité du département de Seine-et-Oise.

M. Victor Borie, ancien rédacteur en chef de *« l'Echo agricole »* et agronome des plus distingués, s'est ensuite levé pour porter un toast aux lauréats, et au Comice agricole de Seine-et-Oise, le plus ancien et le glorieux vétéran des comices de France.

Le banquet s'est terminé par un toast porté aux dames par M. Caubert, président de la section d'horticulture.

RAMBOUILLET. — La ville de Rambouillet a organisé, pour le dimanche 8 juillet, un Concours international de Sociétés Chorales, de Musiques d'Harmonie et de Fanfares.

Nous ne doutons pas que Rambouillet, après avoir été le lieu de plaisir de toutes les grandeurs des anciennes cours, ne soit ce jour-là le rendez-vous de tout Paris et des environs.

Le château, situé près des eaux qui reflètent ses vieilles tours, et entouré d'arbres les plus beaux du monde, disait Tallmant des Réaux, offrira aux curieux un but de promenade admirable.

75 Sociétés ont répondu à l'appel de la ville de Rambouillet ; plus de 2,200 exécutants se feront entendre à ce grand Concours musical qui doit être des plus brillants.

Ce résultat est certainement très-beau ! aussi ne surprendrons-nous personne en publiant qu'on décernera 3 couronnes de vermeil, 40 médailles d'or, 22 médailles de vermeil et 55 médailles d'argent.

Il ne nous reste plus qu'à désirer que le temps continue jusque là au beau pour donner plus d'éclat à cette fête.

— La session de la Cour d'assises de Seine-et-Oise pour le 3^e trimestre de 1877, ouvrira le 9 juillet prochain, sous la présidence de M. Bachelier, conseiller à la cour de Paris, assisté de MM. Revel et Doublet, juges près ce tribunal.

— Jeudi matin, à quatre heures, a eu lieu à Versailles, au Pont-Colbert, l'exécution de Roux, l'un des assassins de la veuve Tartarin, cabaretière à Argenteuil.

La cour d'assises de Seine-et-Oise, dans sa dernière session, prononcera la condamnation à mort des trois assassins, Déon, Roux et Lamoureux.

La peine de Déon et Lamoureux fut commuée, par le président de la République, en celle des travaux forcés à perpétuité.

Une voiture, où se trouvaient M. Roch, son gendre et l'au mônier de la prison, a amené Roux au Pont-Colbert, où l'attendaient de trop nombreux curieux. Aucun incident ne s'est produit. Le guillotiné avait à peine vingt ans.

Nouvelles et faits divers.

— Au milieu des préoccupations politiques on a oublié de faire remarquer que le 15 juin, M. le président de la République avait atteint sa soixante-neuvième année. M. le maréchal de Mac-Mahon est né au château de Sully, près d'Autun, le 15 juin 1808.

— La première session annuelle d'examens pour le certificat de grammair s'ouvrira à l'Académie, à la Sorbonne, le 28 juin courant. Le registre d'inscription restera ouverte jusqu'au 25, à 3 heures.

— On signale quelques nouveaux cas d'épidémie sur les bestiaux, notamment dans le Tarn-et-Garonne, où une péripneumonie contagieuse s'est déclarée parmi les sujets de la race bovine.

Les mesures les plus rigoureuses sont prises pour arrêter l'extension du mal et faire abattre sans retard les animaux malades.

— Les Concours généraux d'animaux gras, de volailles vivantes et mortes, de semences de céréales, de plantes de prairies naturelles, de lins et chanvres, houblons, de racines industrielles, fourrages et alimentaires, de pommes de terre, de fruits frais conservés, de légumes de primeur, de fruits secs, d'huiles d'olive, miels et cires, de fromages et beurres, une exposition d'animaux reproducteurs mâles des espèces bovine, ovine et porcine, et une exposition d'instruments et de machines agricoles auront lieu à Paris, au Palais de l'Industrie, en 1878.

Pour connaître les dispositions de l'arrêté relatif au Concours ci-dessus et les récompenses promises, on peut réclamer des programmes au Ministère de l'Agriculture et du Commerce (Direction de l'Agriculture, 2^e bureau), ainsi que dans toutes les Préfectures et Sous-Préfectures.

— Un petit trésor a été trouvé à Brou, ces jours derniers. Des ouvriers, en exécutant des fouilles dans une des rues, ont rencontré l'emplacement d'une ancienne cave, en partie comblée par des débris provenant probablement d'un incendie, car on a remarqué des grains et d'autres objets carbonisés. Les murailles étaient presque intactes. Pendant que le déblaiement s'accomplissait, une pioche vint à heurter un petit pot en grès fin d'où jaillirent trente et quelques pièces d'or toutes brillantes.

Ces monnaies sont toutes frappées aux noms des rois de France et appartiennent aux règnes de Charles VIII, Louis XII, François I^{er}, Charles IX et Henri III. Ce sont des écus à la couronne, au soleil, à la croix, etc. Leur poids moyen est de 3 grammes 30 centigrammes.

— On lit dans le Journal officiel :

Des avis insérés dans un grand nombre de journaux informent le public que le 30 juin prochain serait la date extrême fixée par l'administration pour le retrait des pièces divisionnaires d'argent démonétisées, et que, à partir de cette date, les pièces dont il s'agit n'auraient plus cours légal.

L'administration des finances est étrangère à ces avis. Elle s'occupe, il est vrai, de faire opérer le retrait des anciennes pièces à 900/000^{es} démonétisées, qui, depuis 1870, ont été, par tolérance, admises de nouveau dans la circulation ; mais elle n'a encore fixé aucun terme pour cette opération. Les caisses publiques continueront donc, après le 30 juin, à recevoir dans les paiements qui leur seront faits les pièces suivantes :

Toutes les pièces nationales antérieures à 1864 ;
Toutes les pièces belges antérieures à 1866 ;
Toutes les pièces italiennes antérieures à 1863 ;
Toutes les pièces suisses frappées de 1850 à 1853.
Quant aux pièces suisses aux millésimes de 1860 à 1863 dont il est fait mention dans les avis des journaux, elles ont cours légal, d'après la convention monétaire du 23 décembre 1865, jusqu'au 1^{er} janvier 1878.

C'est à partir de cette époque seulement qu'elles ne seront plus reçues dans les caisses de l'Etat.

Torpilles.

Le lecteur sera peut-être bien aise de connaître en quoi consiste ce nouvel engin de destruction, d'invention toute française destiné à jouer dans les batailles navales un rôle dont les conséquences sont incalculables.

Admettons un cylindre en forte tôle, de 4 à 2 centimètres d'épaisseur, d'une longueur de 4 à 5 mètres, fait en forme de poisson ou de fuseau ayant un diamètre d'un mètre.

Ce cylindre est divisé en trois compartiments : on place dans celui du milieu 500 kilogrammes de dynamite ; quant aux deux autres qui sont en communication, ils renferment de l'air comprimé à haute pression. Cet appareil qui a une densité calculée, plonge dans l'eau, afin de flotter étant à peine visible.

On oriente ce cylindre, de manière que la pointe, qui serait la tête du poisson, munie d'une capsule destinée à mettre le feu au contact de l'objet à détruire, et l'extrémité opposée, qui serait la queue du poisson, un petit gouvernail étant à la place, soient en ligne droite avec le navire ennemi.

Lorsque le moment est venu, on détache la corde qui servait à remonter l'appareil, on ouvre un robinet qui permet à l'air comprimé de s'échapper à travers un tube en donnant le mouvement à un mécanisme qui fait tourner avec une grande vitesse un hélice qui plonge dans l'eau sous le cylindre.

Comme le gouvernail est fixé d'une manière invariable, il suivra forcément une ligne presque droite sur laquelle se trouve l'objet qui au choc occasionnera l'explosion.

La détente de l'air comprimé à quarante atmosphères suffira pour une distance de 4 à 5 kilomètres et le navire le plus puissant sera détruit par l'explosion de 500 kilos de dynamite.

On peut aussi placer des torpilles à demeure fixe, au fond de l'eau ; dans ce cas, il n'est pas nécessaire de compartiment à air comprimé ; quant à l'explosion, elle a lieu au moyen d'un conducteur électrique ou d'un petit appareil flottant dans l'eau, qui, au contact d'un vaisseau qui navigue au-dessus produit l'effet désiré.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 3,635 fr., versés par 24 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 7,179 fr.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,424 fr., versés par 24 déposants dont 5 nouveaux.

Il a été remboursé 740 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 232 fr., versés par 4 déposants.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 2,418 fr., versés par 15 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 4,018 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 4,400 fr., versés par 4 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 710 fr.

Objet perdu. — Objet trouvé.

Le 2 juin, M. Hesser-Chambon, cultivateur à Sermaises, a perdu son porte-monnaie en cuir noir avec fermoir en acier, contenant environ 90 fr. Cette perte a eu lieu dans le trajet de l'auberge des Quatre-Chemins à la route de Pithiviers, en montant la côte. Une récompense convenable sera donnée à la personne qui rapportera ce porte-monnaie au bureau de police.

Le 18 juin courant, le sieur Fourcault, peintre en bâtiments, place de l'Embarcadere, a trouvé sur la promenade Henri-Quatre, un caraco de femme, en cachemire noir. On peut réclamer cet objet au bureau de police.

AVIS

M^{me} V^e BERLIÈRE, marbrière, rue Sainte-Croix, 48, près la Recette des Finances, à Etampes, se charge de l'établissement des quittances et des bordereaux de coupons de la Ville de Paris et du Crédit foncier.

106, Rue Saint-Jacques, 106.

AVIS AUX RENTIERS.

M. A. PELLETIER fait savoir qu'il se charge tous les jours de la préparation des quittances de rentes nominatives et du paiement des coupons de rentes au porteur, ainsi que des coupons Ville de Paris et du Crédit foncier.

Il se charge aussi de la préparation des bordereaux à établir pour coupons d'actions et obligations de chemin de fer.

Les personnes qui voudraient n'éprouver aucun retard, peuvent déposer leurs titres chez lui huit jours avant l'échéance, il se charge de les toucher.

106, Rue Saint-Jacques, 106.

AVIS.

M. MOYER, rue Darnatal, 23, à Etampes, a l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui du Poisson de rivière et des Ecrevisses.

PHOTOGRAPHIE RICHOU

A ÉTAMPES, RUE DAMOISE

Photochromie, Nouveau procédé inaltérable.

SPECIALITÉ DE CARTES ÉMAILLÉES.

LOUIS LÉVY

DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du Café de la Paix, le Samedi 7 et Dimanche 8 Juillet.

Il recevra régulièrement le premier samedi et le lendemain dimanche de chaque mois.

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'aviser directement à son domicile à Paris.

M. PERSENT, négociant à Etampes, rue de la Tannerie, n° 41, demande un Apprenti pour la mercerie et la bonneterie.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 16 Juin. — JOANEST Henri, au Petit-St-Mard, 3. — 45. MARCEAU Charles-Eugène (Hospice). — 48. HUET Thérèse-Marie-Emilie, rue du Château, 8. — 21. MERLET Louis-Eugène, rue Saint-Jacques, 140.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre : MURET Jean-Félix, 25 ans, employé au chemin de fer de l'Est, à Paris, rue Myrrha, 37 ; et DU GANDIL Marie-Louise-Eugénie, 22 ans, sans profession, à Etampes, place du Petit-Marché, 2.

DÉCÈS.

Du 15 Juin. — BERGER Auguste, 48 ans, garçon de cour (Hospice). — 46. CARNEVILLIER Gustave-Clément, 2 mois, rue Saint-Martin, 67.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

GOVERNEMENT PORTUGAIS

EMPRUNT 3 %

(Loi du 7 avril 1877. — Décret royal du 12 juin 1877.)

ÉMISSION

A LONDRES ET A PARIS

de 6,500,000 Livres st. (capital nominal)

MM. Baring frères et C^{ie}, de concert avec le Crédit Lyonnais et la Société de Dépôts et de Comptes courants, ont été chargés par le Gouvernement Portugais du placement de cet emprunt qui a pour objet la consolidation de la dette flottante.

Une moitié de l'emprunt est destinée à la place de Londres, où l'émission est faite par MM. Baring frères et C^{ie}, le placement de l'autre moitié a été réservé au Crédit Lyonnais et à la Société de Dépôts et de Comptes courants.

La quantité offerte sur le marché français par ces deux Sociétés, correspond à un capital nominal de 1,325,000 ou 82,062,500 fr. représentant, au taux d'émission, un capital effectif de :

40,950,000 francs.

Les titres sont au porteur, en coupures de :
505 francs ou 1 st. 20, rapportant fr. 15.15 ou 12 sh.
2,525 francs — 1 st. 100, — fr. 75.75 — 3 l. 1 st.
12,625 francs — 1 st. 500, — fr. 378.75 — 15 l. 1 st.
Les Souscripteurs peuvent choisir les coupures à leur convenance.

Les coupons sont payables les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année :

A PARIS { au Crédit LYONNAIS ;
à la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS.

Le Crédit Lyonnais paiera aussi les coupons à son siège social à LYON et dans ses agences françaises.

A LONDRES, à la COMMISSION DES FINANCES DE PORTUGAL.

Le gouvernement Portugais exempte les titres et leurs coupons de toute taxe ou impôt quelconque.

Ce placement ressort à 6 % net.

PRIX D'ÉMISSION : 252 FRANCS

(Jouissance du 1^{er} juillet 1877)

Par titre de 505 fr. rapportant 15 fr. 15 cent.

25 francs en souscrivant ;
30 — à la répartition ;
30 — du 20 au 26 juillet 1877 ;
30 — du 20 au 28 août 1877 ;
27 — du 20 au 27 septembre 1877 ;

Ensemble : 152 francs réduits à 251 francs, si l'on se libère à la répartition.

On pourra, à chaque échéance, anticiper les versements sous escompte à 3 %.

Les souscripteurs qui désireront de grosses coupures, pourront, à la répartition, échanger 5 titres de 505 fr. contre un titre de 2,525 fr., ou 25 titres de 505 fr. contre un titre de 12,625 fr.

Après achèvement des versements, les certificats provisoires seront échangés contre des titres définitifs timbrés. Les formalités pour l'inscription à la Cote officielle seront remplies.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE A PARIS :

Mardi 26 et Mercredi 27 Juin

Au Crédit LYONNAIS, 6, boulevard des Capucines ;
Et à la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.

Dès à présent, on peut souscrire par correspondance.

La répartition se fera au prorata des demandes, si elles excèdent la somme émise en France.

(Déclaration faite au timbre le 15 juin 1877.)

AVIS AUX CHASSEURS.

La Chasse illustrée vient de commencer une série d'articles très-remarquables sur les chiens d'arrêt. Toutes les races, tant anglaises que françaises, y seront successivement décrites et appréciées par des écrivains d'une exceptionnelle compétence. Tous les types y seront, en outre, représentés par des dessins faits d'après nature et dus à l'habile crayon de M. E. Bellecroix. Jamais travail aussi sérieux et aussi complet n'a été publié sur la matière.

La Chasse illustrée est le seul journal de chasse et de pêche qui existe en France. Sa rédaction instructive, attachante et variée, la beauté incomparable de ses gravures expliquent son succès constant depuis dix années.

On s'abonne chez MM. FIRMIN-DIDOT et C^{ie}, 56, rue Jacob, Paris.

Prix de l'abonnement : 30 fr. par an, 7 fr. 50 par trimestre. On envoie gratuitement un numéro spécimen.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Antigoutteux Bonbec (Sirop végétal spécial autorisé contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou Chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande

adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Echiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Sous-dépôts dans les pharmacies.

Dépôt à Etampes, chez M. LEPROUST, pharmacien, rue Saint-Jacques. 52-14

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalessière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

30 ANS DE SUCCÈS. — 80,000 CURES PAR AN.

La REVALESCIERE Du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans l'oreille, acidité, pituite, maux de tête, migraine, surdité, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dardres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castille-Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure n° 89,625.

Avignon, 18 avril 1876.

Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalessière Du Barry m'a guéri, à l'âge de 61 ans, d'une maladie épouvantable de vingt ans. — J'avais des oppressions les plus terribles et faiblesse à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses tous les remèdes avaient échoué ; la Revalessière m'en a sauvé complètement en six semaines.

BOREL, née CARBONNETY, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalessière enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalessière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco en France. — DÉPÔTS à Etampes, chez TRAVERSAS, 121, rue Saint-Jacques, chez JIROUX, épicerie, rue Sainte-Croix, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux publiés au chef-lieu de l'arrondissement.

JOURNAL JUDICIAIRE

DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

(66^{me} Année.)

(4) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE

SUR LICITATION

Entre Majors et Mineurs,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE SAINT-CYR-LA-RIVIÈRE,

Et par le ministère de M^e BARTHOLOMÉ, notaire à Saclas,

Commis à cet effet,

DE : UNE

MAISON

Avec

COUR, AISANCES ET DÉPENDANCES,

Et six ares trente-huit centiares de Pré au bas de ladite maison,

Sis à Marancourt, commune de St-Cyr-la-Rivière,

ET VINGT-UNE PIÈCES DE

TERRE, JARDIN, COURTIL, BOIS ET VIGNE

Sises terroirs de Saint-Cyr-la-Rivière

et Fontaine-la-Rivière,

sur divers CHAMPITIERS,

EN 22 LOTS

Avec faculté de réunion et de subdivision.

L'adjudication aura lieu le Dimanche 22 Juillet

mil huit cent soixante-dix-sept,

Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu au profit de MM. Lenoir et des époux Chausson, ci-après nommés, par défaut contre les époux Guyon, aussi ci-après nommés, par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le dix avril dernier, enregistré et signifié ;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de :

1^{er} M. Barthélemy LENOIR, journalier, demeurant à Marancourt, commune de Saint-Cyr-la-Rivière ;

2^o M. Etienne LENOIR, journalier, demeurant au même lieu ;

3^o Madame Marie-Elise-Céline LENOIR, épouse de M. Ovide-Alexandre CHAUSSON, maçon et marchand de vins, et ce dernier pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant à Boissy-la-Rivière ;

4^o Et M. Arthur LENOIR, charretier chez M. Gazin, demeurant à Antony, près Paris ;

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1^{er} Madame Désirée-Julienne Berthier, épouse de M. Louis Guyon, cultivateur, demeurant ensemble à Barnouville, commune de Beaumont-en-Gâtinais, canton de Château-Landon (Seine-et-Marne), madame Guyon, veuve en première nocce de M. Jules-Célestin Lenoir ;

2^o M. Louis Guyon, sus-nommé, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse :

« Madame Guyon agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale, et M. Guyon, « comme co-tuteur de : 1^{er} Jules Lenoir ; 2^o « Euphémie Lenoir ; 3^o Emile Lenoir ; 4^o et « Georges Lenoir, tous quatre mineurs, issus « du mariage d'entre madame Guyon avec son « premier mari ; »

Défaillants :

Et encore en présence ou lui dûment appelé de :

M. Antoine Berthier, vigneron, demeurant à Barnouville, commune de Beaumont-en-Gâtinais ;

« Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc « des mineurs sus-nommés, nommé à cette qua- « lité qu'il a accepté suivant délibération du « conseil de famille desdits mineurs, tenue et « présidée par M. le Juge de paix des ville et « canton de Château-Landon, le six juin cou- « rant, enregistrée ; »

Procédé, le Dimanche vingt-deux Juillet mil huit cent soixante-dix-sept, heure de midi, en la Maison d'école de Saint-Cyr-la-Rivière, et par le ministère de M^e Bartholomé, notaire à Saclas, commis à cet effet, à la vente au plus offrant et dernier enchérissseur, à l'extinction des feux, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

1^o Une MAISON sise à Marancourt, commune de Saint-Cyr-la-Rivière, consistant en une chambre, grenier au-dessus couvert en tuiles, cour ; tenant d'un long Doulé Adolphe, d'autre long Lenoir, d'un bout M. de Quinsonnas, et d'autre bout la rue de Marancourt.

2^o Six ares trente-huit centiares de pré, au bas de la maison ; tenant d'un long Constant Masson, d'autre long Darblay, d'un bout la rivière, et d'autre bout la rue de Marancourt.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Deuxième lot.

Six ares trente-huit centiares de jardin et courtil, sis à Marancourt, champier des Prés-de-Marancourt ; tenant d'un long Nivel, d'autre long Lenoir, d'un bout Ronceter et Lamy, d'un bout Pointeau, et d'autre bout la rue de Marancourt.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Troisième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de bois, sis à Marancourt, champier des Bois ou Garenne-de-Marancourt ; tenant des deux longs Constant Masson, d'un bout Lenoir, et d'autre bout M. le marquis de Quinsonnas.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Quatrième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, terroir de St-Cyr-la-Rivière, champier des Vignes-Basses ; tenant d'un long M. le marquis de Quinsonnas, d'autre long M. Véron, d'un bout Doulé-Lelong, et d'autre bout la sente des Vignes.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Cinquième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, même terroir, champier du Buisson ; tenant d'un long Jean-Louis Beaufrière, d'autre long et d'un bout Eugène Doulé, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Sixième lot.

de Saint-Cyr, champrier du Gros-Meurger; tenant d'un long plusieurs, d'autre long Lamy, et des deux bouts Petit.

Sur la mise à prix de 4 fr.

Dix-septième lot.

Quatre ares soixante-dix-huit centiares de terre, terroir de Saint-Cyr, champrier des Traverses ou du Buisson; tenant d'un long Marceau d'autre long Veron, d'un bout Pelletier, et d'autre bout le chemin d'Estouches à Saint-Cyr.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Dix-huitième lot.

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, même terroir, champrier du Gros-Meurger; tenant d'un long Jules Doute, d'autre long Héri Delatouche, d'un bout Petit, et d'autre bout le chemin d'Arrancourt à Méréville.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Dix-neuvième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, terroir de St-Cyr, champrier des Terres-Douces ou des Roues; tenant d'un long Doute, d'autre long Boissière, d'un bout M. le marquis de Quinsonnas, et d'autre bout Lenoir et Nivel.

Sur la mise à prix de 6 fr.

Vingtième lot.

Un are cinquante-neuf centiares de terre, mêmes terroir et champrier; tenant d'un long Eugène Doute, d'autre long Nivel, d'un bout Eugène Doute, et d'autre bout la pièce précédente.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Vingt-unième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre, terroir de Fontaine-la-Rivière, champrier de Maillefer; tenant d'un long Goussard, d'autre long en sommière, d'un bout Verneau, et d'autre bout l'Hospice d'Etampes.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Vingt-deuxième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, terroir de Saint-Cyr, champrier de la Plaine-à-la-Quenotte; tenant d'un long Jules Doute, d'autre long les héritiers Gauthier, d'un bout plusieurs, et d'autre bout le montoir du Petit-Arpen.

Sur la mise à prix de 42 fr.

S'adresser, pour les renseignements:

A Etampes,

En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

A Saclès,

En l'étude de M^e BARTHOLOMÉ, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt-deux juin mil huit cent soixante-dix-sept.

Signé, BOUVARD.

Ensuite est écrit: Enregistré à Etampes, le vingt-deux juin mil huit cent soixante-dix-sept, folio 26 verso, case 2. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé, POULAIN.

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes.

ADJUDICATION

Le Dimanche 1^{er} Juillet 1877,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BRIÈRES-LES-SCILLÉS, D'UN

LOT DE TERRES ET BOIS

Terroirs de Brières, Etampes, Villeconin et Etréchy,

Contenant 7 hectares 48 ares 06 centiares.

Appartenant à M^{me} CHEVALLIER-GILBON.

S'adresser audit M^e DARDANNE, dépositaire du cahier des charges.

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant contrat reçu par M^e Sergent, notaire à Milly (Seine-et-Oise), le quatorze juin mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré,

M. Louis-François COUPVENT, boulanger, demeurant à Courances, a vendu à M. Louis METAIS, garçon boulanger, demeurant à Champmotteux, le fonds de commerce de boulangerie qu'il exploite à Courances,

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, du 14 juin 1877 au 20 inclus.

NOMS des Bouchers et Charcutiers.	Taureaux.	Boeufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Porcs.	TOTAL.
Boulland-Boulland..	3	7	14	24			
Constancien Raphaël	2	4	8	14			
Baudet.....	1	2	11	14			
Rottier.....	4	2	4	7			
Gauché.....	4	5	6	12			
Brossonnot-Lesage..	4	1	4	6			
Brossonnot-Brosson..	4	1	3	7			
Marchon.....	4	3	3	10			
Hautefeuille.....	2	3	7	12			
Gillottin.....	4	2	4	7			
V ^e Chevallier-Nabot..	4	1	4	9			
Gaurat.....	4	4	4	12			
Lebrun.....	2	2	2	6			
Boulland Alexandre..	3	3	3	9			
Genty.....	4	4	4	12			
TOTAUX...	41	50	40	32	65	42	425

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi. NARGASSIES.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 23 Juin 1877.

ensemble la clientèle et l'achalandage y attachés, et tous les outils et ustensiles servant à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier juillet mil huit cent soixante-dix-sept.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à Milly, en l'étude de M^e Sergent, notaire.

Pour extrait:

Signé: SERGENT.

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

ATTIRAIL DE CULTURE A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Par suite de cessation,

En la ferme de Vauclaus, qu'exploitait M^{me} V^e RIVIERE, Et sise commune d'Etréchy,

Le Dimanche 1^{er} Juillet 1877, à midi,

Par le ministère de M^e ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

DÉSIGNATION:

Un Cheval de huit ans, propre à la culture et trotteur, une Vache de trois ans, un Cabriolet, un Tilbury, une Carriole, deux Tarares, un Trieur Pernellet, un Cylindre, Cribles, Vans et Passoires, une Bascule et ses poids, Couchettes, Huche, Horloge, Fourneau, Tables, environ 200 Bourrées, et quantité d'objets de culture et de ménage.

CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES.

Etude de M^e LAINÉ, huissier-priseur à La Ferté-Alais,

BEAU MOBILIER A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

A CERNY, PRÈS LA FERTÉ-ALAIS,

EN LA DEMEURE DE M. ET M^{me} RENAULT-MONCHATRE, PROPRIÉTAIRES,

Le Dimanche 24 Juin 1877, à midi,

Et le lendemain Lundi 25 Juin, s'il y a lieu, à la même heure, Par le ministère de M^e LAINÉ, Huissier-priseur à La Ferté-Alais.

Cette vente consiste notamment en:

Mobilier complet de salon, salle à manger, chambres à coucher, cabinets de toilette; Matériel de cuisine, etc. Ainsi qu'une quantité d'autres bons objets.

AU COMPTANT.

Dix pour cent en sus des prix.

LIBRAIRIE CENTRALE D'AGRICULTURE ET DE JARDINAGE

Rue des Ecoles, 62, Paris

— AUGUSTE GOIN, ÉDITEUR —

NOUVEAU JARDINIER ILLUSTRÉ

Ouvrage pratique pour la culture et la taille des arbres fruitiers; la culture ordinaire et forcée des légumes; des plantes de pleine terre, de serre froide et tempérée, de serre chaude; la multiplication des végétaux; la destruction des animaux nuisibles, etc.

Par MM. HÉRINCQ, LAVALLÉE, NEUMANN, VERLOT, COURTOIS-GÉRARD, PAVARD et BUREL.

4 fort vol. in-18 de 1,800 pages, orné de plus de 500 figures dans le texte, dessinées par MM. Courtin, Faguet et Riocreux.

PRIX: franco 7 FRANCS.

ARBRES D'AGREMENT. — Traité de la taille des arbres aux grandes plantations, en bordure le long des chemins, sur les places publiques, pour allées d'avenues, massifs et parcs; suivi de celle de l'amandier, du noyer et du châtaignier, par J. GAURIEN. 1 vol. in-8°, orné de 18 fig. 2 fr.

CHAMPIGNON COMESTIBLE. — Instructions pratiques sur sa culture par JACQUIN aîné. In-18. 75 c.

CINÉRAIRES. — Culture et multiplication, par CHATÉ. 1 vol. in-32, orné d'une fig. hors texte. 75 c.

GRAMINÉES. — Choix de culture des graminées propres à l'ensemencement des pelouses et des prairies, par COURTOIS-GÉRARD. 1 vol. in-32, orné de 19 fig. hors texte. 1 fr.

LANTANAS. — Culture et multiplication, par CHATÉ. 1 vol. in-32, orné d'une fig. hors texte. 75 c.

MELON. — Instructions pratiques sur sa culture sous châssis, sous cloche et en pleine terre, par MARTIN JACQUIN. In-8°. 75 c.

ORTIE. — Ses propriétés alimentaires, médicales, agricoles et industrielles, par ELORRE. 1 vol. in-32, orné de 14 figures dans le texte et hors texte. 1 fr.

PHLOZ. — Culture et multiplication, par LIEVAL. 1 vol. in-32, orné de 5 fig. hors texte. 1 fr.

PLANTES DE PLEINE TERRE, annuelles, bi-annuelles. Leur culture, par MARTIN JACQUIN. 4 vol. in-18. 1 50

POMMES DE TERRE. — Choix de culture ordinaire et forcée; culture hivernale; ré-

colte et conservation, par COURTOIS-GÉRARD. 1 vol. in-32, orné d'une grav. hors texte. 1 fr.

VERTICILLIS. — Culture et multiplication, par CHATÉ. 1 vol. in-32, orné de 2 fig. hors texte. 75 c.

CHEVAL. — Recherches sur la nature des affections typhoïques des altérations du sang; injection et contagion; étiologie; seméologie et thérapeutique, par SALLE. 1 vol. in-18, orné de 30 fig. dans le texte. 3 50

MATÉRIEL AGRICOLE. — Description et examen des appareils et outils employés pour les travaux agricoles, par JOURNIER. 3^e éd. ornée de 206 fig. dans le texte, 1 vol. in-18. 3 50

LA CUISINE A L'USAGE DES MÉNAGES BOURGEOIS ET DES PETITS MÉNAGES

Comprenant la manière de servir à nouveau tous les restes, par le baron BRISSE. 4 vol. in-18 orné de 130 figures explicatives: franco 2 fr. 50.

Le Catalogue général de la Librairie est envoyé franco sur demande AFFRANCHIE.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
16 Juin 1877.	fr. c.	22 Juin 1877.	fr. c.	16 Juin 1877.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.....	24 76	Blé-froment.....	23 67	Blé élite.....	24 50
Froment, 2 ^e q.....	23 38	Blé-boulangier.....	22 67	Blé marchand.....	23 25
Méteil, 1 ^{re} q.....	20 95	Méteil.....	18 67	Blé champart.....	22 00
Méteil, 2 ^e q.....	19 04	Seigle.....	14 34	Méteil mitoyen.....	20 50
Seigle.....	13 83	Orge.....	13 67	Méteil.....	16 75
Escourgeon.....	13 48	Escourgeon.....	13 34	Seigle.....	13 50
Orge.....	13 42	Avoine.....	9 67	Orge.....	13 75
Avoine.....	10 49			Avoine.....	9 90

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 16 au 22 Juin 1877.

DÉNOMINATION.	Samedi 16	Lundi 18	Mardi 19	Mercredi 20	Jeudi 21	Vendredi 22
Rente 5 0/0.....	104 95	106 05	105 50	105 60	105 65	105 80
— 4 1/2 0/0.....	98 75	99 50	98 25	98 50	98 75	98 60
— 3 0/0.....	69 40	70 05	69 60	69 50	69 65	69 75

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 23 Juin 1877.

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1877.